DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION N° 2022.8.5

Nomenclature N° 8.2

ARRONDISSEMENT DE **CHATELLERAULT**

> MAIRIE DE LOUDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Date de la convocation 8 12 2022

L'an deux mille vingt deux le quatorze décembre,

à 20 H. le Conseil Municipal de LOUDUN.

Nombre de conseillers En exercice Présents 22 27

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS. Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS:

Votants

M. DAZAS, Maire; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints; M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme MOUSSEAU, M. JALLAIS, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. VILLAIN, M. BONNET.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Anne-Sophie ENON

Pouvoir de M, Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION:

Convention Territoriale Globale du Pays Loudunais

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Depuis de nombreuses années, la CAF de la Vienne est engagée aux côtés des collectivités et partenaires du territoire pour le développement de services visant à :

- ✓ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- ✓ Créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et professionneile;
- √ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Plusieurs contractualisations, notamment le Contrat Enfance Jeunesse. impliquant la CAF de la Vienne et les différents partenaires, sont actuellement mises en œuvre en Pays Loudunais pour proposer une offre diversifiée de services aux familles répondant à ces objectifs.

. . ./ . . .

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le :2 3 DEC. 2022.......

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20221214-2022-8-5-DE Date de télétransmission : 23/12/2022 Date de réception préfecture : 23/12/2022

Pour renforcer les actions sur les champs d'intervention partagés, la commune de LOUDUN, la Communauté de communes du Pays Loudunais et les autres communes signataires ont souhaité conforter la politique familiale et sociale du territoire en s'engageant dans un travail d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, la MSA Poitou.

Cette Convention Territoriale Globale a pour objet :

- ⇒ Réaliser un diagnostic de l'existant
- ⇒ Identifier les besoins prioritaires
- ⇒ Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoins
- ⇒ Élaborer un programme d'actions sur une période pluriannuelle de 5 ans
- ⇒ Mobiliser les partenaires autour d'une dynamique de projet sur des champs d'intervention partagés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, amélioration du cadre de vie et l'accès aux droits.

La CTG précise :

- ⇒ les champs d'intervention de parties prenantes et les orientations communes
- ⇒ les moyens mobilisés par les parties prenantes pour les services et actions déjà mis en place et éventuellement ceux à déployer,
- ⇒ l'articulation de la CTG avec les autres dispositifs existants,
- ⇒ les modalités de mise en œuvre (instances de pilotage, commissions...),
- ⇒ les engagements de chaque partenaire,
- ⇒ les modalités d'évaluation à l'issue de la période contractuelle.

La Convention Territoriale Globale est un outil qui permet aux signataires de définir de façon concertée la politique familiale et sociale communautaire. Les signataires partagent une ambition de soutenir et de développer des projets partagés dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale, de la parentalité, du logement et cadre de vie, de l'accès aux droits et au numérique. La Convention territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. La Caf de la Vienne et la MSA Poitou, signataires de la CTG, pourront apporter des aides financières aux projets développés et à l'ingénierie.

Les signataires sont :

- les communes et EPCI qui exercent une partie de la compétence à savoir : Loudun, Les Trois-Moutiers, Moncontour, les communes du SIVOS de Monts-sur-Guesnes (Berthegon, Ceaux-en-Loudun, Dercé, Guesnes, La Roche-Rigault, Maulay, Monts-sur-Guesnes, Nueil-sous-Faye, Pouant, Prinçay, Saires, Verrue) et la CCPL;
- 🔰 les partenaires : CAF de la Vienne, MSA Poitou.

Pour le pilotage de la CTG, une gouvernance est mise en place et s'organise autour de comités de pilotage politique et de comités de suivi technique à l'échelle du territoire.

.../...

F 6

A l'issue d'un travail de concertation et au regard des enjeux validés dans le projet de territoire du Pays Loudunais, la CTG s'articule autour de 4 axes :

- Poursuivre l'accompagnement à la parentalité et le développement des modes d'accueil et des lieux adaptés aux parcours de vie des enfants et des jeunes;
- Favoriser l'ouverture à la culture et l'accès aux loisirs ;
- Faciliter l'accès aux droits et à l'information, favoriser la socialisation ;
- Valoriser les initiatives et l'implication des habitants et coordonner les acteurs du territoire pour une meilleure synergie.

VU la délibération n°2019-6-28 du conseil de communauté du 27 novembre 2019 approuvant la signature de l'accord-cadre pour la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de LOUDUN de développer sa politique familiale et sociale en travaillant à la mise en place d'une offre de services plus globale à l'échelle du territoire et la nécessité de mener un travail de réflexion avec les différents partenaires impliqués sur ces thématiques en signant une Convention Territoriale Globale avec ses partenaires,

VU le projet de Convention Territoriale Globale du Pays Loudunais (CTG) présenté,

VU la consultation faite auprès des membres de la Commission « Jeunesse, Éducation ».

Après examen, le Conseil municipal, par 25 voix « pour » et 2 abstentions :

- ⇒ adopte cette proposition ;
- ⇒ décide de solliciter les aides financières auprès des partenaires ;
- ⇒ autorise le maire ou en cas d'empêchement l'adjoint au maire ayant délégation, à signer la Convention Territoriale Globale du Pays Loudunais et tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance, Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme, Le Maire, Joël DAZAS

